

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du mardi 5 avril 2022 – 14H30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical
- Budget :
 - Résultats 2021
 - Budgets 2022
 - Participation des membres
 - Actualisation des AP/CP
- Avenant à la délégation de service public signée avec Connect76
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 5 avril 2022 à 14H30 sous la présidence de Madame LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Monsieur François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel. Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 8 mars 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Comptes de gestion et comptes administratifs 2021**

Madame GERMAIN annonce que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Elle présente les résultats du budget principal, en rappelant que ce budget est quasiment exclusivement constitué des flux nécessaires au fonctionnement du syndicat, et que la section d'investissement est constituée d'opérations d'ordre uniquement.

Les taux de réalisation de la section de fonctionnement s'établissent à 66% au titre des dépenses et 62% au titre des recettes.

A la fin de l'exercice 2021, le budget principal se caractérise par les résultats suivants :

- 401 934,48€ en section de fonctionnement, qu'il sera proposé, par une délibération spécifique, de reporter au compte 002
- 2.289,00€ en section d'investissement, qu'il sera également proposé de reporter au compte 001

Madame VOGEL présente ensuite les résultats du budget annexe, qui s'établissent à :

- 6 452 721,78 € de dépenses de fonctionnement
- 14 325 339,60 € de recettes de fonctionnement
- 118 471 538,47 € de dépenses d'investissement
- 125 534 915,91 € de recettes d'investissement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (31%) s'explique par l'absence de réalisation du virement vers la section d'investissement, qui est un flux d'équilibre budgétaire.

En investissement, les crédits budgétaires intègrent l'ensemble des engagements pluriannuels, ce qui explique ce volume important.

Les recettes de fonctionnement (constituées des redevances) et d'investissement (constituées des subventions) sont déterminées par le phasage des travaux et des livraisons de prises.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement se composent à 37% de dépenses réelles et à 63% de dépenses d'ordre (amortissements).

Il est à noter une croissance de +23% par rapport à 2020, des locations immobilières principalement auprès d'Orange (liée aux cadences des travaux), ainsi que des charges financières (emprunts mobilisés).

Par ailleurs, en 2021, les recettes de fonctionnement ont progressé, comparativement à 2020. En effet, l'avancée du déploiement du réseau FTTH induit des redevances d'affermage versées par le délégataire (+ 6,314M€ par rapport à 2020).

Les dépenses d'investissement suivent la même tendance que les dépenses de fonctionnement et retracent, là encore, l'avancement du projet FTTH et une mobilisation de l'emprunt à hauteur de 45M€.

Le total des dépenses d'équipements s'élève donc à 68 216 082,56€ en 2021 au titre des études et des travaux.

Les subventions perçues ont augmenté par rapport à celles de 2020. Les subventions d'investissement, à hauteur de 22,6 M€ se décomposent ainsi :

- 48,5% du FSN (lié à la livraison des prises),

- 42,6% de la Région Normandie (lié à l'avancée des travaux),
- 8,8% du Département de la Seine Maritime.

L'exercice 2021 est par ailleurs marqué par une mobilisation d'emprunt de 45 M€ (deux fois + 22 M€ via le crédit revolving) afin d'assurer les capacités de financement des dépenses.

A la fin de l'exercice 2021, le budget annexe se caractérise par un excédent sur les deux sections.

Il est proposé, par une délibération spécifique, de reporter ces résultats selon la répartition suivante :

- 7 434 648,67€ en recette de fonctionnement (compte 002),
- 769 480,35€ d'excédent de fonctionnement pour le financement du déficit d'investissement (compte 1068),
- 7 315 199,12€ en recette d'investissement (compte 001).

Madame LUCOT AVRIL souligne que cet investissement, à l'échelle du territoire départemental, est conséquent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ***déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,***
- ***admet les opérations de l'exercice 2021 des comptes de gestion,***
- ***approuve les comptes de gestion de l'exercice 2021.***

Monsieur BEURAIN, doyen de l'assemblée, fait constater que Madame LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat, ne prend pas part au vote et soumet à l'assemblée les comptes administratifs de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ***élit Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance,***
- ***constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,***
- ***approuve les comptes administratifs de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés.***

Affectation des résultats

Madame GERMAIN présente les résultats de l'exercice 2021.

Pour le budget principal, ceux-ci s'élèvent à :

- 401 934,48€ en section de fonctionnement, qu'il est proposé de reporter au compte 002
- 2.289,00€ en section d'investissement, qu'il est proposé de reporter au compte 001

Pour le budget annexe, les résultats s'élèvent à :

- 8 204 129,02 € en section de fonctionnement
- 7 315 199,12 € en section d'investissement

Il est ainsi proposé pour le budget annexe de reporter ces résultats selon la répartition suivante :

- 7 434 648,67€ en recette de fonctionnement (compte 002)
- 769 480,35€ d'excédent de fonctionnement pour le financement du déficit d'investissement (compte 1068)
- 7 315 199,12€ en recette d'investissement (compte 001)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2022, comme suit :

Pour le budget principal

- ***Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 401 934.48 €,***
- ***Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 289.00€.***

Pour le budget annexe

- ***Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 7 315 199.12 €,***
- ***Affectation au 1068 en recette d'un montant de 769 480.35€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,***
- ***Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 7 434 648.67€ en recette au compte 002.***



Budgets 2022

Madame LUCOT AVRIL amorce la présentation du budget 2022 en rappelant que cette année est déterminante pour le syndicat, puisqu'elle verra la finalisation de la construction du réseau d'initiative publique devant permettre la réception de 90 à 95 % du parc de prises optiques attendues. Cette année 2022 verra également un accroissement des ouvertures commerciales pour atteindre l'objectif des 180 000 prises transférées au délégataire, ce qui représente les 3/4 du parc.

La communication auprès du grand public et des élus sera également primordiale, notamment sur les modalités de la commercialisation et sur les ressources disponibles pour faire face aux sollicitations dans le cadre du « service après-vente ».

D'un point de vue budgétaire, l'année 2022 sera une année à forte tension de trésorerie mais également à mobilisation des partenariats bancaires garantissant le plan de financement adapté aux investissements du projet dans l'attente de la perception des ressources.

Madame LUCOT AVRIL termine en évoquant également l'évolution des missions du syndicat sur la thématique des usages et services numériques pour les collectivités et les citoyens de Seine-Maritime, qui commence à s'amorcer en cette année 2022.

Madame GERMAIN présente le budget primitif 2022 du budget principal. Pour la section de fonctionnement, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 594 909,48 €.

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement :

- les charges d'administration générale,
- les moyens logistiques,
- les cotisations sociales,
- les adhésions,
- le lancement du marché AMO Usages,
- le recrutement d'un chargé de communication.

Les recettes de fonctionnement intègrent :

- l'abondement au budget principal sur les charges générales (176k€) et de personnel (562k€),
- les participations des EPCI (225k€), du Département (223k€) et du SDE (3K).

Pour la section d'investissement, le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 616 €. Les dépenses d'investissement concernent des acquisitions de matériels de bureau et de mobiliers, et les recettes d'investissement se composent de flux d'ordre et du report de l'exercice précédent.

Ainsi, la proposition du budget primitif 2022 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à **1 597 525,48€** :

- la section d'investissement est équilibrée à hauteur de **2 616 €**,
- la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur **1 594 909,48€**.

Madame VOGEL présente ensuite le budget primitif 2022 du budget annexe. Pour la section de fonctionnement, celui-ci s'équilibre à hauteur de 31 201 032,67 €.

Les charges à caractère général, d'un montant total de 5 186 200 €, comprennent notamment :

- les droits d'occupation du domaine public (400k€),
- la location des infrastructures existantes (3 600k€),
- l'achat de fluide auprès d'Edf principalement (400k€),
- les frais de maintenance (100k€).

Les charges de personnel, d'un montant de 562 850 €, intègrent le coût annuel du personnel affecté au projet de déploiement.

Les frais financiers, à hauteur de 820 000 €, comprennent notamment les intérêts de l'encours de dette et les frais d'utilisation des lignes de trésorerie.

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement :

- les participations versées par les membres (2,4 M€),
- les redevances perçues du délégataire (19M€) sur les prises transférées.

Pour la section d'investissement, le budget primitif 2022 du budget annexe s'équilibre à hauteur de 113 476 652,14 €.

Les dépenses d'équipement concernent les travaux (78,2 M€) et les études (1,8 M€) de déploiement. Il est prévu un montant de 24 M€ dont 2 M€ au titre du remboursement du capital des emprunts en cours et 22 M€ au titre du refinancement d'un emprunt contracté.

Les dépenses d'ordre, à hauteur de 4 329 593 € comprennent :

- les amortissements sur les subventions perçues (2,3M€)
- les avances et acomptes aux entreprises (2 M€).

Les recettes prévisionnelles se décomposent ainsi :

- estimation des subventions (29 M€),
- mobilisation d'emprunt (28 M€),
- refinancement d'emprunt (22 M€),
- dotations de réserves (769 k€) mobilisées sur l'excédent dégagé au cours des exercices précédents et affectées au financement des investissements,
- opérations d'ordre qui intègrent :
 - le virement de la section de fonctionnement (18,5 M€),
 - les amortissements (5,8 M€),
 - les avances et acomptes aux entreprises (2 M€).

Ainsi, la proposition du budget primitif 2022 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **144 677 684,81€**.

- La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **31 201 032,67€**,
- La section d'investissement est équilibrée à hauteur **113 476 652,14€**.

Madame LUCOT AVRIL rappelle que réglementairement, la fibre est amortie sur 40 ans. Cette durée d'amortissement aussi longue sera peut-être problématique d'ici quelques années car il sera certainement nécessaire d'effectuer des travaux sur le réseau construit avant la fin de la durée d'amortissement. Mais amortir sur une durée plus courte serait problématique pour l'équilibre budgétaire annuel. Ce sujet mériterait d'être évoqué au niveau national.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- ***Approuve le budget primitif principal 2022 et le budget primitif annexe 2022 tels qu'annexés à la présente délibération,***
- ***Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 50% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).***

Point sur l'endettement

Madame GERMAIN poursuit en faisant un point sur l'endettement du syndicat. Elle rappelle que l'enveloppe totale des emprunts contractualisés s'élève à 145 784 535,31 €, auprès de quatre partenaires bancaires.

L'encours de dette s'établit à 81,7 M€ au 31 décembre 2021 et intègre l'ensemble des emprunts mobilisés et en cours d'amortissement. Cela représente sept emprunts, dont trois ont été transférés suite à l'adhésion des EPCI en 2017.

Il reste 58 M€ d'emprunts à mobiliser en fonction des besoins pour le déploiement FTTH :

- 20,4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations,
- 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne (emprunt long terme),
- 8 M€ auprès de la Caisse d'Épargne (avance de subventions),
- 20 M€ auprès du Crédit Agricole (avance de subventions).

Pour 2022, les projections de trésorerie anticipées mensuellement font apparaître les mobilisations suivantes :

- 8 M€ auprès de la Caisse d'Épargne,
- 20 M€ auprès du Crédit Agricole.

Ces emprunts sont mobilisés dans l'attente de la perception des subventions, qui interviennent à la prise transférée auprès du FSN et après travaux pour la Région.

Le Syndicat procède également à des tirages de lignes de trésorerie annuelles afin d'ajuster sa gestion financière quotidienne, dont le renouvellement pour l'exercice 2022 a été acté lors du précédent comité syndical, à hauteur de 20 M€.

Madame LUCOT AVRIL rappelle que le recours à l'emprunt, notamment les lignes de trésorerie, permet une souplesse dans la gestion budgétaire.

Ce modèle de plan de financement, à savoir le portage des emprunts par le syndicat, qui a été adopté il y a quelques années, permet d'une part d'avancer sur le déploiement du réseau de manière équitable sur l'ensemble du territoire et d'autre part le lissage des participations des membres sur plusieurs années.

Participation des membres pour 2022

Madame LUCOT AVRIL évoque à présent la cotisation des membres pour cette année 2022, dont les taux et montants demeurent inchangés.

Au titre du budget principal, la participation est de :

- 0,45 €/an/habitant en zone T1
- 0,03 €/an/habitant en zone T2 (AMII)
- 3 000 €/an pour les membres associés

La participation des membres au programme de déploiement FTTH est maintenue à un coût moyen unique de 10,88 € par prise programmée par année.

Madame LUCOT AVRIL indique que les montants des cotisations, calculés sur la population des territoires de l'année 2012, pourraient être révisés, d'autant plus que certains territoires s'étaient basés sur le chiffre INSEE et d'autres sur les chiffres de la DGF. De plus, les réflexions entreprises concernant les usages et les nouvelles orientations qui sont amorcées pour le syndicat mériteraient d'engager une réflexion à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide :

- ***Pour le budget principal :***

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2022 à 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII).

- ***Pour le programme de déploiement des réseaux :***

- ***De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée,***
- ***De fixer la participation pour 2022 de Caux-Seine Agglomération à 402 906€ (soit 201 453€ pour 2021 et 2022).***

- ***Pour les membres associés :***

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2022.

Actualisation des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement

Madame GERMAIN rappelle que l'autorisation de programme « Gouvernance et transversalité » concerne les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'autorisation de programme « FTTH » concerne les marchés de travaux et de déploiement.

Les rythmes de déploiement sur l'ensemble des marchés publics nécessitent ainsi l'actualisation des crédits de paiement prévisionnels inscrits dans ces autorisations de programme afin de pouvoir assurer l'exécution du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- *Décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies ci-après :*

Gouvernance et Transversalité

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E01	AP		1 116 815
SMN P005E01	CP	2015	79 490
SMN P005E01	CP	2016	105 425
SMN P005E01	CP	2017	141 570
SMN P005E01	CP	2018	45 845
SMN P005E01	CP	2019	94 485
SMN P005E01	CP	2020	92 401
SMN P005E01	CP	2021	113 541
SMN P005E01	CP prévisionnel	2022	180 000
SMN P005E01	CP prévisionnel	2023	150 849
SMN P005E01	CP prévisionnel	2024	113 209
SMN P005E01		Somme des CP	1 116 815

FTTH

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E03	AP		283 940 000
SMN P005E03	CP	2015	51 160
SMN P005E03	CP	2016	515 976
SMN P005E03	CP	2017	1 732 559
SMN P005E03	CP	2018	10 700 002
SMN P005E03	CP	2019	39 594 593
SMN P005E03	CP	2020	54 189 190
SMN P005E03	CP	2021	67 668 674
SMN P005E03	CP prévisionnel	2022	80 000 000
SMN P005E03	CP prévisionnel	2023	18 900 000
SMN P005E03	CP prévisionnel	2024	10 587 846
SMN P005E02		Somme des CP	283 940 000



- **Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau**

Monsieur CHUPIN présente le tableau de bord des prises construites et en commercialisation.

La progression se poursuit, le niveau de prises construites et recettées également, essentiellement sur les marchés CR4 (zone Ouest) et CR5 (zone Est).

Le rythme de commercialisation se poursuit avec une moyenne de 5 000 prises par mois.

Les prises transférées au délégataire le mois dernier atteignent les 9 000 prises. Ce rythme est à maintenir si nous souhaitons atteindre les objectifs fixés en 2022.

Le nombre d'abonnés comptabilisés début avril est à plus de 26 000, ce qui représente environ 3 000 abonnés par mois.

Madame LUCOT AVRIL souligne qu'au niveau national, il faut compter environ un an pour que les abonnés se décident à souscrire un abonnement fibre à partir du moment où celle-ci est disponible.

Monsieur CHUPIN présente la carte des plaques optiques réceptionnées, et celles-ci couvrent à présent quasiment tout le territoire.

Monsieur SAÏMAN expose ensuite les chiffres de la commercialisation : sur les 79 022 prises commercialisables, il y a 25 589 abonnés, ce qui représente un taux de pénétration de 32,38 %. Il précise par ailleurs que lorsque la commercialisation d'une plaque est ouverte, il est constaté un bond dans les abonnements dès le début de la commercialisation. Concernant les plaques qui sont ouvertes à la commercialisation depuis plus d'un an, il est constaté, sur certaines plaques, un taux de pénétration de 50 à 70 %.

La répartition des abonnés se fait à 43,63 % chez SFR et 56,37 % chez Orange, avec également une dizaine d'abonnés pour des opérateurs locaux.

Madame LUCOT AVRIL précise que l'opérateur Bouygues Telecom l'a sollicitée pour organiser une réunion afin d'annoncer leur arrivée sur notre réseau. Monsieur SAÏMAN complète en évoquant l'opérateur Free, qui finalise les conditions de son arrivée sur le réseau avec notre délégataire Connect76. Il précise que la politique de cet opérateur étant de migrer ses abonnés sur des offres fibre, cela aura un fort impact sur la progression de la commercialisation.

Monsieur SAÏMAN présente la cartes des ouvertures commerciales. Le prévisionnel a peu évolué par rapport à celui présenté lors du comité syndical du mois de mars, hormis quelques plaques qui étaient prévues en ouverture commerciale au premier trimestre 2022 et qui se retrouvent au deuxième trimestre. Ce léger retard s'explique principalement par le nombre important de DOE actuellement en cours d'intégration chez Connect76.

Madame LUCOT AVRIL indique que les réunions publiques vont reprendre. Une première réunion est prévue le 25 avril à Vieux Manoir, afin de présenter les ouvertures commerciales de Vieux-Manoir et Longuerue. Ces réunions sont nécessaires car on constate un plus grand taux d'abonnement sur les territoires où des réunions publiques ont été organisées par rapport à des territoires où il n'y en a pas eu.



- **Avenant à la délégation de service public signée avec Connect76**

Monsieur DESTORS, directeur de projets du cabinet Cap Hornier, l'assistant à maîtrise d'ouvrage du syndicat, présente le contexte de l'avenant qui est soumis au vote des membres du comité syndical.

Pour rappel, une convention de délégation de service public (DSP) a été signée en 2017 avec SFR Collectivités pour l'exploitation technique et commerciale du réseau d'initiative publique de la Seine-Maritime, gérée par Connect76 (société ad hoc).

Deux avenants ont déjà été signés en 2018 et 2019 pour :

- étendre le périmètre de la DSP à l'ensemble des membres,
- transférer le réseau de montée en débit cuivre,
- simplifier l'Offre de Référence (ODR) du délégataire,
- acter le nouvel actionariat chez Connect76, la filiale SFR FTTH issue du groupe ALTICE/SFR.

L'avenant n°3 présenté ce jour au vote du comité syndical concerne la modification de l'Offre De Référence (ODR).

Un avenant n°4 est par ailleurs en cours de discussion, au sujet notamment du FTTE et de la modification du catalogue de services du délégataire.

Connect76, en sa qualité de société délégataire, a vocation à contractualiser avec les opérateurs commerciaux, sur la base de cette ODR, pour le volet Grand Public.

Celle-ci décrit l'ensemble des conditions et modalités dans lesquelles Connect76 propose à ses clients opérateurs commerciaux, l'accès passif aux lignes FTTH et aux ressources associées déployées sur le territoire de la DSP.

L'offre d'accès aux lignes FTTH, appelée également « Offre De Référence », comporte deux possibilités de contractualisation, dont l'accès aux lignes FTTH en location, passive ou activée, et une offre d'accès à long terme, appelée accès en cofinancement ou IRU (Indefeasible Rights of Use pour droits d'usage irrévocable).

Un premier volet financier de ces évolutions est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>Libellé prestation</i>	<i>Unité</i>	<i>Tarif contractuel</i>	<i>Avenant 3</i>
Plafond du montant de renouvellement de cofinancement applicable aux prises contractualisées entre les année 1 et 14	Ligne	180 €	1 €
Plafond du montant de renouvellement de cofinancement SRO-PBO applicable aux prises contractualisées entre les année 14 et la fin de la DSP	Ligne	180 €	280 €
Plafond du montant de renouvellement de cofinancement NRO-PBO applicable aux prises contractualisées entre les année 14 et la fin de la DSP	Ligne	180 €	312 €

Monsieur DESTORS précise que l'ARCEP a été saisie sur ce sujet dans le cadre d'un règlement de différend entre les sociétés Free et Orange et a admis, dans une décision du 17 mai 2018 confirmée par la Cour d'appel de Paris le 26 septembre 2019, qu'un renouvellement à l'euro symbolique, de 20 ans au terme de la première période de 20 ans était justifié.

De plus, d'autres mécanismes sont ajoutés dans cette nouvelle ODR :

- un mécanisme d'engagement de qualité de services, à respecter par le délégataire vis-à-vis des opérateurs commerciaux (OC), permettant à ces derniers d'appliquer des pénalités en cas de non respect d'indicateurs techniques précis (délais de livraison, temps de rétablissement, ...). *En lien avec la Décision n°2020-1432 de l'ARCEP en date du 8 décembre 2020,*
- un mécanisme de participation financière des opérateurs commerciaux présents sur le réseau aux « Travaux exceptionnels », comprenant les enfouissements. Ces travaux sont refacturés aux opérateurs commerciaux au *pro rata* du nombre de prises contractualisées,

- un mécanisme de reprise des malfaçons, permettant au délégataire de refacturer aux opérateurs commerciaux les malfaçons constatées sur le terrain,
- un mécanisme de refacturation aux opérateurs commerciaux présents sur le réseau de la taxe IFER. Cette taxe s'applique à toutes les lignes FttH en service au 1er janvier depuis plus de 5 ans. Elle s'élève à 16,32€ au 1er janvier 2022 (indexée). Le délégataire doit déclarer cette taxe à l'Etat chaque année. L'ARCEP a acté le principe que le délégataire peut refacturer à l'opérateur commercial selon son utilisation de ces lignes en services depuis plus de 5 ans,
- un service de raccordement des sites (antennes) mobiles, limités à 0,15% du parc pour ce type de raccordement.

Ces modifications permettront une meilleure participation des opérateurs, notamment Free, sur notre réseau, mais qui ne sera pas immédiate pour autant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- ***Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.***



Actualités

Madame LUCOT AVRIL indique que le syndicat était présent aux Etats Généraux des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) le 29 mars dernier. Cette journée a été l'occasion de rencontrer certains décideurs nationaux et d'échanger entre RIP sur les façons de faire des uns et des autres.

Madame LUCOT AVRIL rappelle l'organisation d'une deuxième journée d'échanges autour des usages et services numériques le 27 avril au Parc de Clères. Cette deuxième session permettra de poursuivre les réflexions engagées sur ces sujets. L'après-midi sera consacré à la présentation de solutions concrètes et à la démonstration d'applications pouvant être déployées dans les collectivités.

Madame la Présidente évoque la newsletter trimestrielle mise en place dernièrement par le Syndicat. Cette newsletter, envoyée aux territoires, permettra de constater plus régulièrement et plus précisément, l'avancement du déploiement. Elle permettra une plus grande réactivité dans l'échange d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 16H10.

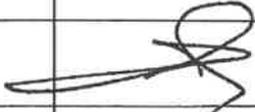
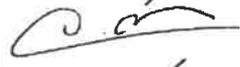
La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

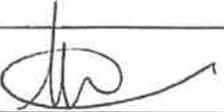
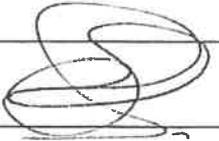
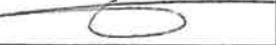
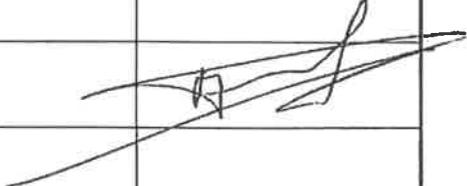
Virginie LUCOT AVRIL

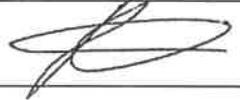
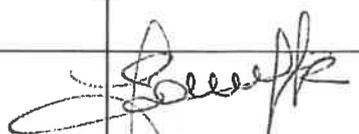
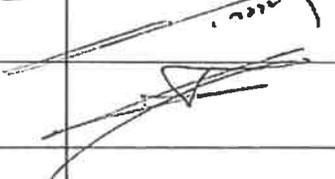
Le Secrétaire de séance,

François DELNOTT

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Amelle	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		
RENOUX	Vincent	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



Rouen, le 04 avril 2022

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e) BASTIEN CORITON, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à GUILLAUME COUTEY

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 5 avril 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Bastien Coriton

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.